



Vivre à Forges

Environnement, patrimoine, urbanisme, cadre de vie à Forges les Bains

Avis de l'association Vivre à Forges sur le projet de « lutte contre les inondations » présenté par le syndicat intercommunal de l'hydraulique et de l'assainissement de la région de Limours (SIHAL)

Sur la concertation préalable à l'enquête publique

L'association Vivre à Forges déplore l'opacité avec laquelle ce dossier a été instruit depuis son origine. Un dossier d'une telle importance aurait du faire l'objet d'une concertation élargie avec les agriculteurs, les élus, les associations et les populations locales. A minima, le SIHAL aurait pu organiser dans chacune des communes une réunion publique avant l'ouverture de l'enquête.

Sur le dossier mis à la disposition du public lors de l'enquête

Tout a été fait pour décourager le public à participer à cette enquête : dossier trop volumineux, redondant, inaccessible pour le grand public. Les principaux enjeux ne sont pas clairement identifiés. Combien de maison inondées en 2000, 2001, 2010, 2012, l'ont-elles été par débordement ou par ruissellement¹, quelles sont les hauteurs de submersions ... ? Quelles sont les maisons qui seront protégées, pour quelles occurrences ?

L'absence de relevés topographiques enlève toute crédibilité aux chiffres annoncés dans le tableau page 187 de l'étude d'impact. Aucun témoignage photographique ne permet de vérifier que les maisons inondées en mai 2012 (épisode pratiquement équivalent à celui de juillet 2001²) l'ont été par débordement de la Prédecelle ou du petit Muce.

En résumé, le dossier ne donne pas les informations nécessaires pour éclairer le public. Comment expliquer que les services de la préfecture autorisent la diffusion d'un dossier aussi volumineux et aussi mal ficelé ? Est-il normal que l'Etat cautionne un tel gaspillage d'argent public ?

Sur l'absence d'un Schéma Hydraulique d'ensemble du Bassin Versant de la Prédecelle

Les chiffres avancés par ANTEA résultent de calculs faits à partir de différents modèles théoriques. D'ailleurs le bureau d'étude fait observer qu'il ne dispose pas d'observations réelles permettant de les valider, faute de témoignages ou d'instrumentation du lit de la rivière. L'absence d'une étude des conditions de l'écoulement des eaux de rivières (Prédecelle et Petit Muce) et l'absence de diagnostic complet du cours d'eau (incluant son fonctionnement hydromorphologique) ne permettent pas de vérifier la pertinence de ces calculs théoriques.

¹ Dans un article du Républicain daté de juillet 2000, M. Véra, Président de l'association des riverains, précise que « des dizaines d'habitations ont eu leurs garages ou leurs sous-sols inondés par les eaux de ruissellement ».

² 64,7 mm à Limours. Événement pluviométrique le plus important depuis juillet 2001 selon Jean Guittet

Plusieurs témoignages font état de la présence d'embâcles consécutifs à la tempête de décembre 1999 qui seraient à l'origine des inondations de 2000. Cet argument a été balayé par le président du SIHA lors de l'enquête publique de 2008. Toutefois on constate sur le site Prim.net que Briis-sous-Forges n'a jamais été touchée par des inondations avant cette tempête...

- Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	30/11/2000	17/12/2000
Inondations et coulées de boue	23/07/2000	24/07/2000	30/11/2000	17/12/2000
Inondations et coulées de boue	05/05/2012	05/05/2012	18/10/2012	21/10/2012

Concernant l'orage de mai 2012, les témoignages photographiques trouvés sur le site de l'association AHBP ne permettent de savoir si les inondations étaient dues à des ruissellements ou à des débordements de la Prédecelle.

Un témoignage reçu par mail le lendemain de cet orage devrait nous éclairer. Il est signé de M. Jean Guittet (décédé cette année) :

Chers amis pluviophiles,

Il s'est passé hier soir et cette nuit, au moins à Limours, l'événement pluviométrique le plus important depuis juillet 2001.

J'ai relevé ce matin chez moi 64,7 mm (pluie + eau de fusion de la grêle).

J'ai circulé un peu en fin de matinée le long de la Prédecelle et j'ai l'impression que c'est à l'est de Limours que les précipitations de grêle ont été les plus fortes. Il restait encore des gros tas non fondus vers 11h, soit 17 h après l'orage, en haut et en bas de la rue des Canaux et sur la route de Briis. Le niveau de la rivière a monté d'environ 1m50 hier soir ou dans la nuit mais elle n'a semble-t-il pas débordé, même si le quartier de Serpy à Briis était encore inondé ce matin, sans doute par le ruissellement local. Dans mon quartier (plateau des Cendrières) plusieurs sous-sols ont été inondés et les pompiers pompaient encore dans le courant de la matinée. Merci de me donner tout renseignement quantitatif. Ne laissons pas perdre d'information, qui peut-être un jour sera utile s'il se projette des travaux de protection contre les inondations

On notera aussi que pour cet épisode exceptionnel, les communes de Vaugrigneuse et de Saint Maurice Montcouronne n'ont pas fait de déclaration de catastrophe naturelle. On peut donc supposer que la Prédecelle n'a pas débordé ou qu'elle n'a pas occasionné de dégâts conséquents.

Initiée en 2002, l'étude n'a pas été réactualisée.

Elle n'est fondée sur aucune observations de terrain. Les calculs théoriques ne résistent pas à l'analyse effectuée par M. Ristori. De plus elle ne prend pas en compte les ouvrages réalisés depuis 2000. Par exemple :

Forges/rond point du Golf : réalisations de 3 bassins par un aménageur. Création d'un bassin de retenue dans la propriété du golf qui a considérablement amélioré la situation.

Limours : réalisations de plusieurs bassins (Carrefour, Bricomarché, Concessions)

La réalité c'est que depuis 2000 et notamment lors des orages de juillet 2010 et mai 2012 la Prédecelle et le petit Muce n'ont pas débordé à Forges et à Limours. Par contre de nombreuses habitations ont été inondées par ruissellement urbain et coulées de boues.

Le cas de Forges les Bains

Lors des orages de mai 2012 (voir reportage photographique) le Petit Muce est rapidement monté en charge mais il n'a pas débordé, sauf localement au niveau du lavoir. Le problème, à cet endroit-là, c'est que le ru est busé jusqu'à la sortie de Forges (Adelaïau) et que la canalisation est obstruée. Un curage des tuyaux permettrait de supprimer ce bouchon et à l'eau de s'écouler. Selon nous, les ouvrages prévus sur Forges ne serviront à rien. Il suffirait de canaliser l'eau qui descend le long de la route de Chardonnet pour qu'elle puisse être déviée dans les bassins existants autour du rond point du golf. Ces bassins sont largement suffisants.

Deux axes de ruissellements agricoles importants ont été repérés dans l'étude BURGEAP : le Pivot et les Richards (Pré aux Chevaux). Ils sont à l'origine d'importants dégâts qui ont conduit à plusieurs arrêtés de catastrophes naturels sur Forges les Bains.

Ces problèmes ne sont pas pris en compte dans le dossier d'enquête publique ni par la préfecture de l'Essonne qui vient d'accorder une autorisation à la foncière de la Vallée de Chevreuse pour aménager un terrain de 5 hectares sur le Pré aux Chevaux. Ceci en dépit des avis défavorables du commissaire enquêteur et la commission locale de l'eau !

Quant au SIHA il continue à donner des avis favorables pour des constructions situées dans les zones des plus hautes eaux. Comme cet exemple récent à Forges les Bains (pièce n°3)

Vous comprendrez que face à ces incohérences, les citoyens de Forges se résignent et ne voient plus vraiment l'intérêt de venir s'exprimer dans une enquête publique !

Sur la prairie des canaux à Limours

Les canaux de Limours font partie du patrimoine hydraulique de la commune. Ils figurent sur nombreuses cartes postales anciennes. Ils alimentent le plan d'eau du château du Pivot très riche en biodiversité. La prairie est classée espace naturel sensible (ENS) et en zone humide prioritaire dans la SAGE Orge/Yvette. L'ouvrage AM1L3 ne permettra pas de préserver la zone humide ni d'assurer son rôle écologique (cf avis de l'autorité environnementale). Les digues vont défigurer le paysage et les canaux seront pollués par les eaux de la rivière.

Sur la compatibilité avec le SDAGE et le SAGE

Selon l'étude d'impact, 1,4 hectares de zones humides seraient détruites contre 4,5 hectares, selon le dossier loi sur l'eau (voir avis de l'AE page 7)

Le maître d'ouvrage propose de compenser ces dégradations sur deux sites : un sur Briis-sous-Forges, l'autre le plus important sur les prés d'Ardillières à Forges les Bains (page 7 et 36 du dossier ALISE). Or ce site est déjà répertorié comme zone humide prioritaire dans le SAGE et fait actuellement l'objet d'une restauration avec le Parc et le conseil général de l'Essonne, gestionnaire de ce site classé en ENS.

La séquence éviter-réduire-compenser n'est pas respectée.

La disposition 140 du SDAGE prévoit que « seules les solutions les moins pénalisantes pour le milieu peuvent être mises en œuvre et que les projets de ralentissement dynamique des crues doivent s'inscrire dans une stratégie de préservation des milieux ».

L'autorité environnementale note que d'autres solutions, notamment celle préconisées par le SDAGE (défi 8) étaient possibles. C'est exactement ce que les associations proposent depuis de nombreuses années (cf avis de M. Ristori). C'est aussi ce qui a été demandé lors de la réunion publique du 3 janvier à Saint Maurice Montcouronne. Pourquoi ne pas utiliser les capacités existantes (fossés abandonnés, anciens bras de rivière...) plutôt que construire des ouvrages lourds, qui nécessiteront de l'entretien et qui défigurent les paysages ?

Sur la pollution aux pyralènes

Depuis 2011, la préfecture et le président du SIHA savent que la Prédecelle est polluée aux PCB à partir de l'ancienne zone industrielle de Limours avec des concentrations importantes au niveau de l'embranchement du chenal de déviation de l'ouvrage AM1L3 . Pourquoi a-t-on attendu avril 2013 pour révéler la vérité ?



Cette pollution présente un risque de contamination des prairies et des canaux de Limours qui pourrait conduire à condamner définitivement l'activité agricole sur l'emprise des bassins. Le coût de la gestion de ces espaces, en cas d'abandon de l'activité de pâturage, n'est pas pris en compte dans le dossier.

Pour toutes ces raisons, l'association Vivre à Forges émet un avis défavorable sur le projet présenté à l'enquête. Nous considérons qu'il est nécessaire et indispensable que la conception de ce projet soit totalement revue permettant de le rendre compatible avec les dispositions du S.D.A.G.E et du SAGE et conduisant par la même **à des économies d'argent public substantielles.**

Pour l'association,
La Présidente
Catherine GIOBELLINA

En plus

L'association souhaiterait obtenir des réponses sur les points suivants :

- 1. Que se passera-t-il si les agriculteurs ou propriétaires de parcelles concernés par les ouvrages autres que Pivot refusent de céder leur parcelles ou de signer un accord avec le SIHA ?**
- 2. Combien ont coûtés les études présentées dans le dossier d'EP ?**
- 3. Une DIG « entretien des rivières » existe. Pourquoi le syndicat n'a-t-il pas engagé un technicien ou un garde rivière ? Ses observations auraient sûrement permis d'éclairer le syndicat qui ne se base que sur des calculs théoriques effectués par ANTEA.**
- 4. Quels sont les coût de la maîtrise d'œuvre d'ANTEA ? Quel pourcentage prennent-ils sur le montant des travaux ?**
- 5. Quel est le coût estimatif de l'entretien des ouvrages ?**
- 6. Dans la mesure où il est prévu que le SIHA soit intégré au SIBSO (voir lettre du président du syndicat du 30 mai 2013) et qu'il appartiendra au SIBSO de prendre en charge la gestion et l'entretien des ouvrages, comment se fait-il que ce syndicat ne se soit pas réuni pour prendre une délibération en ce sens ? Un président peut-il à lui seul engager la responsabilité d'un syndicat sur un dossier d'une telle importance ?**
- 7. Quelles sont les assurances sur le financement de la totalité des ouvrages ? Pourquoi l'agence de l'eau Seine Normandie n'apporte pas d'aide à ce programme ?**
- 8. Les délégués des communes au SIHA étaient-ils au courant de la pollution de la rivière aux PCB en mars 2013 au moment de se prononcer sur le programme ? Peut-on affirmer qu'ils se sont prononcés en connaissance de cause ?**

